

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA  
NEUF CENT QUARANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 29 janvier 2004, à 11 h 15

Président: M<sup>me</sup> Amina MOHAMED (Kenya)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 944<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis tout d'abord de souhaiter, au nom de la Conférence et à titre personnel, une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi, qui prendra la parole aujourd'hui devant la Conférence. Sa présence parmi nous témoigne de l'intérêt personnel qu'il porte à nos travaux et de l'attachement du Gouvernement de la République islamique d'Iran à la Conférence du désarmement et au multilatéralisme. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a récemment décidé de signer un protocole additionnel à l'accord de garanties que le pays a conclu en vertu du TNP, de suspendre ses activités d'enrichissement et de retraitement, et d'accepter que l'AIEA vérifie la mise en application de cette suspension. Je crois savoir que ce n'est pas la première fois que M. Kharrazi rend visite à la Conférence du désarmement, et je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. Je suis persuadée que son intervention sera suivie avec un intérêt particulier par chacun de nous.

J'invite à présent le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. M. Kamal Kharrazi, à prendre la parole.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir que de m'adresser à cette auguste assemblée qu'est la Conférence du désarmement. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2004 de la Conférence. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience, à votre clairvoyance et à votre dynamisme, tout sera fait pour remettre la Conférence du désarmement sur la bonne voie. Soyez assurée de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation de la République islamique d'Iran dans l'accomplissement de votre difficile tâche.

Depuis le début des années 90, trois événements marquants ont fait subir à notre monde un bouleversement irréversible. Je veux parler de la disparition du monde bipolaire, de l'accélération du processus de mondialisation et des événements du 11 septembre 2001. Plus de 10 ans après la fin de la guerre froide, nous sommes toujours en phase de transition. Durant cette période, le système international a été plus influencé par le multilatéralisme que par les rivalités et les antagonismes traditionnels des deux superpuissances. Le concept de menace pour la sécurité a évolué et les préoccupations concernant les menaces militaires, plus précisément, nucléaires, ont été reléguées au second plan par les problèmes écologiques, les maladies mortelles et le fossé croissant entre le Nord et le Sud.

Cette situation a donné au système des Nations Unies la possibilité de combler le vide laissé par la fin des rivalités entre les deux superpuissances et de prendre des mesures destinées à renforcer la législation internationale et à résoudre de nombreux problèmes internationaux. Les nombreuses conférences qui se sont tenues depuis et l'élaboration d'instruments internationaux témoignent de cette situation. L'évolution de la nature des menaces perçues a, inévitablement, induit une évolution de la façon de contrer ces menaces, et des approches multilatérales ont été utilisées pour faire face aux véritables difficultés dans le domaine de la sécurité.

Les événements du 11 septembre ont fait apparaître de nouvelles difficultés sur le plan international. Ils ont ouvert la voie à une poursuite de la militarisation sur le plan international et ont fait naître des préoccupations quant à l'existence même et à la prolifération des armes de destruction massive.

(M. Kharrazi, République islamique d'Iran)

Aujourd'hui, il y a tout lieu de craindre que les priorités des États en matière de sécurité n'évoluent à nouveau et que les menaces militaires reviennent au premier plan dans l'élaboration des stratégies de défense. Il est à noter qu'une militarisation accrue ne se traduit pas nécessairement par une sécurité accrue. Nous devons tous craindre que nos réalisations passées ne soient détruites par le retour en force de la chose militaire et par le renforcement des approches unilatérales au détriment du multilatéralisme.

La militarisation joue un rôle décisif dans l'existence et la prolifération des armes de destruction massive. Elle est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, la production et le perfectionnement des armes de destruction massive, la menace de leur utilisation et le risque de voir des acteurs non étatiques se procurer de telles armes donnent matière à s'alarmer.

Nous devons à présent faire face à la question fondamentale de savoir comment, en ce moment décisif, la Conférence du désarmement doit agir pour s'acquitter de la façon la plus efficace possible de sa tâche.

On a beaucoup parlé de la volonté politique nécessaire pour relancer les négociations à la Conférence du désarmement. Mais il est plus important encore de comprendre les préalables indispensables à une telle volonté politique, parmi lesquels il faut souligner, en particulier, notre responsabilité commune et le réexamen de nos points de vue passés.

Après sept ans de stagnation, la Conférence du désarmement est en crise. Mais une situation critique peut aussi être perçue comme une opportunité. La véritable tâche de chacun des membres de la Conférence du désarmement est de saisir cette occasion. Une telle situation requiert l'introduction d'idées nouvelles et créatives. Il est temps de reconsidérer la responsabilité collective qui est la nôtre de promouvoir la paix et la sécurité par l'intermédiaire des mécanismes de réglementation de la Conférence et de débarrasser à jamais le monde des armes de destruction massive.

Il est de notre responsabilité commune de faire en sorte que des règles régissent le désarmement et la limitation des armements, et notre objectif est de créer des mécanismes concrets qui nous permettront d'atteindre notre but ultime, à savoir un désarmement général et complet. La Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, doit tenir sa place dans la mise en œuvre effective des priorités inscrites dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Cette responsabilité collective requiert des membres de la Conférence du désarmement qu'ils redoublent d'efforts pour mettre au point un programme de travail complet et équilibré. Ce programme de travail devra porter sur l'élaboration de règles et la rédaction d'instruments internationaux, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir. Le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales dépendent principalement des efforts que chacun d'entre nous fera pour rendre le monde plus sûr par le développement et la mise en œuvre des règles internationales.

(M. Kharrazi, République islamique d'Iran)

Le programme de travail de la Conférence du désarmement devra établir un lien entre le besoin impérieux de paix et de sécurité de la communauté internationale et les réalités du monde d'aujourd'hui. À ce titre, l'initiative des cinq Ambassadeurs, initiative précieuse qui dépasse les clivages régionaux, apparaît comme un pas important dans la bonne direction, qui ne devra pas rester sans lendemain.

Le désarmement nucléaire devra impérativement être au centre de tout effort dans ce domaine. Il est troublant de constater que des armes nucléaires existent encore et défient la civilisation humaine. Le Traité sur la non-prolifération a pour finalité l'élimination de l'arme nucléaire. Nous devons tous nous interroger sur les progrès que nous avons faits dans la réalisation de cet objectif et nous demander si la représentation que nous avons de notre avenir est claire. En attendant, les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit de bénéficier de garanties de sécurité négatives régies par traité. Les «13 mesures» adoptées par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, notamment l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires, semblent avoir été gelées. Les réductions bilatérales et unilatérales actuellement opérées dans les arsenaux nucléaires – même s'il faut s'en féliciter – sont invérifiables, limitées et dépourvues de toute garantie internationale effective quant à leur irréversibilité. Elles ne peuvent donc pas répondre pleinement aux attentes de la communauté internationale.

Nous ne devons pas ni ne pouvons laisser le blocage actuel perdurer indéfiniment. Il est déjà bien tard. Le temps passe et l'élan qui nous poussait à réfléchir et à élaborer des réponses collectives aux menaces qui pèsent sur nous tous est en train de se dissiper. La Conférence du désarmement disparaîtra si nous n'agissons pas aujourd'hui. Espérons que, lorsque les choses changeront, la perte de temps sera notre seul et unique regret.

Le nécessaire équilibre entre les droits et les obligations est à la base de tout instrument juridique solide. Cet équilibre garantit la longévité du régime juridique en encourageant les États à y adhérer et à s'y soumettre. Les dispositions du TNP relatives au droit à la technologie nucléaire et la nécessité de mettre en place une coopération et un échange de technologies entre les États qui ont accepté les obligations en matière de non-prolifération ont été considérées, lors de la négociation du TNP, comme des éléments indispensables à la validité et la viabilité de cet instrument.

L'Iran, qui est la dernière victime des armes de destruction massive, est profondément attaché à tous les principaux instruments internationaux traitant de tous les types d'armes de destruction massive. C'est pourquoi, depuis des décennies, il est un fervent partisan du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, contribuant activement et de façon constructive au débat politique et juridique international dans ce domaine. C'est l'Iran qui a lancé l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et qui fait, depuis et avec d'autres, des efforts considérables pour la concrétisation de cette idée. Dans ce même ordre d'idées, l'Iran, en tant que partie au TNP, estime qu'il a le droit inaliénable de disposer d'une technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'Iran est habilité à exercer ce droit et aucune justification n'est nécessaire.

(M. Kharrazi, République islamique d'Iran)

Pourtant, le refus prolongé de faciliter l'accès de l'Iran à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, associé à une campagne illégale visant à le priver de son droit, l'a obligé à protéger son droit inaliénable et ses intérêts vitaux. Notre expérience a montré que le fait d'opposer des sanctions, des restrictions, des barrières et des obstacles injustifiés aux États parties au TNP était contraire à la transparence et à la coopération requises par le régime de non-prolifération. En outre, il est erroné de penser qu'ils constituent des moyens efficaces d'empêcher un État partie d'exercer ses droits. Si les obstacles n'avaient pas été aussi insurmontables, l'Iran aurait poursuivi l'ensemble de ses activités nucléaires entièrement légales dans une transparence accrue et en collaboration avec d'autres États parties, comme il a toujours cherché à le faire.

Le fait que l'Iran n'a pas cessé de respecter loyalement les dispositions du TNP et de se conformer aux objectifs des garanties, bien que privé de façon illégitime de ses droits fondamentaux, démontre tout son attachement à la non-prolifération nucléaire. Il est difficile d'imaginer qu'un autre État partie, face à pareilles restrictions, eût pu préserver son engagement sans réserve en faveur du Traité.

Nous ne nous sommes jamais livrés à une quête effrénée de la technologie nucléaire et de ses applications pacifiques. Nous sommes très attachés aux notions de confiance, de transparence et de responsabilité. Nous sommes conscients du fait qu'une augmentation des moyens implique un accroissement des responsabilités. C'est pourquoi nous avons réagi favorablement à l'exigence de transparence et de coopération de l'AIEA.

Le 18 décembre 2003, la République islamique d'Iran a signé un protocole additionnel, tout en continuant à coopérer activement avec l'Agence suivant les dispositions dudit protocole, en attendant sa ratification. L'Iran a également décidé de suspendre de son plein gré toutes ses activités d'enrichissement de l'uranium, afin de dissiper les inquiétudes qui s'étaient exprimées en ce qui concerne ses objectifs nucléaires. Un mécanisme de vérification fiable est désormais en place pour rassurer l'AIEA et la communauté internationale quant à la nature résolument pacifique des activités nucléaires de l'Iran. Mon pays restera loyal et attaché à ses obligations et à ses promesses. Aucun cadre ne nous paraît plus approprié que le TNP pour protéger nos intérêts supérieurs dans un environnement sûr tout en assurant notre développement durable. Nous sommes soucieux de prouver notre détermination et d'éprouver la détermination des autres.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais à présent suspendre la séance plénière pour cinq minutes, le temps de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 11 h 25; elle reprend à 11 h 40.*

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): La séance plénière reprend. Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: le représentant de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau, le représentant du Maroc, l'Ambassadeur Omar Hilale, la représentante de la Colombie, l'Ambassadrice Clemencia Forero, et le représentant de la Slovaquie, l'Ambassadeur Kálmán Petőcz. Je donne maintenant la parole au premier orateur, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

(M. Rivasseau, France)

M. RIVASSEAU (France): Madame la Présidente, je voulais vous remercier pour la sagesse et la compétence avec lesquelles vous conduisez nos débats.

La France a souhaité et a obtenu un débat sur de nouveaux sujets. Pourquoi ce débat et pourquoi maintenant? D'abord parce que depuis un an nous évoquons, avec l'Inde et d'autres pays aussi, la notion de nouveaux sujets dits «hors de la boîte»; le moment paraissait venu de préciser progressivement et graduellement nos idées. Nous y avons été incités par l'accord qui s'est manifesté à la fin de la session de 2003 de la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale des Nations Unies pour évoquer par consensus, certes sous une forme interrogative et elliptique, l'intérêt qu'il y aurait pour notre Conférence de traiter, à côté de sujets plus traditionnels, de questions nouvelles.

Plus encore qu'un problème de fond, c'est avant tout une question de méthode. Comment peut-on relancer la réflexion sur la vocation de la Conférence du désarmement? Comment, en l'absence ou dans l'attente d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, peut-on faire en sorte que notre Conférence retrouve le sens de l'actualité sans lequel les vertus de la continuité ne sauraient produire de fruits? C'est pourquoi nous avons souhaité ce débat avant l'adoption de notre ordre du jour – pour mieux marquer son caractère méthodologique. Il s'agit de revitaliser la Conférence, de tester sa pertinence et de mieux mesurer ce que l'on peut attendre d'elle.

Fidèle défenseur du multilatéralisme et de cette enceinte, la France joue bien son rôle en cherchant à en mesurer et en stimuler les capacités d'adaptation. Je suis parfaitement conscient que sur un sujet aussi sérieux, aucun pays ne peut apporter seul la réponse, tout au contraire. Notre lenteur à exposer plus en détail, d'ailleurs, notre conception des nouveaux sujets a longtemps tenu au fait que nous n'avons pas l'intention d'agir de manière isolée. Ce ne peut être qu'à la suite d'un mouvement collectif de fond, en liaison avec un nombre suffisant d'autres délégations importantes et sur des thèmes qui correspondront à un consensus émergent qu'il conviendrait de se concentrer.

Les éléments que nous avons partagés informellement ensemble la semaine dernière demeurent des hypothèses de travail. Celles-ci restent souples, leur principale ambition étant de stimuler la réflexion et le débat du point de vue de la méthode.

Je voudrais partir d'un constat: le contexte international actuel invite la Conférence à réfléchir à des sujets et à des méthodes de travail nouveaux. Ce constat n'est pas pessimiste. Je suis plutôt encouragé qu'inquiet. Je ne pense pas que l'on puisse réduire la situation à celle d'une crise du désarmement. La situation n'est pas aussi simple. Je crois que nous assistons à la conjonction de trois grandes évolutions.

Tout d'abord, nous revenons à une situation normale en termes d'approches multilatérales dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Au lendemain de la guerre froide, nous avons vu la floraison de nombre de projets ou de traités préparés longtemps à l'avance. Cette «décennie fabuleuse» correspond à des circonstances historiques exceptionnelles qui n'existent plus aujourd'hui. Il est donc naturel que le niveau de production de la Conférence soit moindre. En même temps, nous devons nous souvenir que la Conférence a travaillé dans le passé

(M. Rivasseau, France)

sans produire nécessairement de résultats pendant plusieurs années, ce qui ne signifiait pas que le travail fait n'avait pas de sens, au contraire. Ce travail préparait les futures récoltes et, à ce titre, chacun je crois rendra hommage à ceux qui ont su au cours des dernières années entretenir la flamme, refuser l'échec, d'Alger à Bruxelles, de Bogotá à Stockholm, Santiago ou ailleurs.

Toutefois, de nouvelles menaces sont apparues récemment: terrorisme, prolifération d'armes de destruction massive, menaces asymétriques; si elles ne sont pas toutes récentes, elles sont apparues sous un nouveau jour récemment et elles changent l'équation stratégique. Elles nous obligent à repenser nos concepts et notre approche. Comme le chef d'état-major de l'armée française l'a déclaré récemment au journal *Le Monde*, «nous vivons un bouleversement des conditions de notre sécurité...». Il en résulte aussi, bien sûr, une mutation des formes du désarmement.

Or la pensée dominante à Genève reste issue de la guerre froide. Nombre des projets imaginés au temps de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement restent dépendants des approches de cette époque: systèmes de vérification internationaux lourds et prévisibles, traités juridiquement contraignants issus de négociations formalisées et codifiées. Ce n'est pas parce que ces concepts sont anciens qu'ils ont nécessairement perdu toute pertinence. La France reste attachée par principe à des traités universels juridiquement contraignants et internationalement vérifiables. Mais nous ne devrions pas accepter de reconduire aveuglément nos concepts traditionnels simplement parce qu'ils ont une ancienneté respectable. Nous devrions déterminer au cas par cas, pragmatiquement, si et dans quelle mesure notre ordre du jour traditionnel reste utile à la communauté internationale. La récente conclusion du cinquième Protocole à la Convention sur certaines armes classiques, en novembre dernier, témoigne que les approches traditionnelles conservent des mérites. Pour autant, nous ne devons pas ignorer les nouvelles formes d'action dans le domaine du désarmement: accords politiquement contraignants, insistance sur l'application et la mise en œuvre des traités avant même de s'attacher à leur vérification, méthodes de travail plus informelles, plus flexibles, plus en réseau, souvent à l'initiative d'une coalition de pays particulièrement concernés, importance des réponses régionales. La Conférence du désarmement ne doit pas rester à l'écart de cette source puissante de renouvellement des problématiques du désarmement, car c'est aussi là sa mission, c'est aussi là son mandat, et si notre Conférence, ce beau navire immobile, veut toucher des vents favorables, il doit infléchir son air.

Troisième élément, peut-être: je voudrais insister sur le fait qu'il est possible de progresser, car il ne faut pas grossir artificiellement l'opposition entre les formes anciennes et nouvelles du désarmement. Aujourd'hui nous pouvons jeter, avec davantage de distance et de sérénité, un regard sur les crises récentes. Je constate un intérêt renouvelé pour le traitement multilatéral des questions de désarmement et de non-prolifération. Les débats en Première Commission l'ont montré. Trois raisons donc de ne pas être pessimiste. Trois raisons de vouloir faire avancer la problématique de nouveaux sujets au sein de notre Conférence.

Au cours du débat informel qui s'est tenu avec le consensus de l'ensemble de la Conférence, la délégation française a présenté quelques idées sur les approches procédurales et de fond auxquelles nous avons réfléchi. S'agissant de notre ordre du jour, nous avons souhaité que la Conférence du désarmement ait le courage de donner le bon signal, celui d'une démarche

(M. Rivasseau, France)

innovante et créative, qui sache faire une place même modeste à cette source de renouvellement que constituent les nouveaux sujets. C'est ce que nous avons commencé à faire. D'ores et déjà, ma délégation se félicite d'un petit progrès dans trois directions. Premièrement, le débat informel très riche que nous avons pu avoir jeudi a permis à tout un chacun et particulièrement à la délégation française de recueillir les premières réactions à ses idées. Nous espérons aussi que ces idées susciteront un peu d'attention dans les capitales et que nous pourrons ainsi évaluer le degré d'intérêt pour cette approche complémentaire des approches traditionnelles. Deuxièmement, notre débat a eu une incidence limitée mais néanmoins positive sur l'adoption de l'ordre du jour. Vous avez repris, Madame la Présidente, quelques éléments consensuels relatifs aux nouveaux sujets, et les progrès du consensus enregistrés sur ce point l'an dernier ont placé nos travaux à la Première Commission et lors des consultations tenues par l'Ambassadrice du Japon pendant l'intersession dans une atmosphère particulièrement constructive. En inscrivant l'adoption de notre ordre du jour dans un contexte renouvelé, nous avons augmenté nos chances de succès ultérieur. Je suis persuadé qu'un tel geste, qui ne saurait porter préjudice aux efforts en cours pour débloquer un problème de travail, témoignera aussi de la capacité de la Conférence à faire souffler à Genève le vent de la réforme qui a fait avancer la Première Commission. Troisièmement, enfin, la délégation française attend de ce débat qu'il se prolonge – qu'il se prolonge au-delà de l'adoption de l'ordre du jour et que, à travers des échanges de vues périodiques sur les nouveaux sujets, nous préservions la capacité de notre Conférence à s'adapter et à répondre aux exigences de notre temps. C'est cela qui est en jeu pour nous et c'est l'importance de cet enjeu qui nous avait conduits à solliciter un débat.

En présentant ses vœux au corps diplomatique, il y a deux semaines, Dominique de Villepin a déclaré ceci: «L'urgence ne doit pas nous empêcher de voir loin pour faire face aux menaces et réguler un monde qui risque d'échapper à tout contrôle. Il faut rassembler la communauté internationale dans une démarche de responsabilité collective qui rendra son action efficace car pleinement légitime. Nous n'échapperons pas à la nécessité de reconstruire l'architecture internationale en améliorant en particulier la représentativité du Conseil de sécurité, en créant une gouvernance économique mondiale et – ceci nous concerne davantage – de nouveaux mécanismes de surveillance en matière de prolifération.». C'est ce sentiment d'urgence que je voulais vous transmettre. En y répondant comme elle l'a fait, la Conférence du désarmement a placé nos futurs travaux sous de meilleurs auspices.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rivasseau de sa déclaration complète et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale.

M. HILALE (Maroc): Madame la Présidente, il me plaît de vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vos qualités, tant humaines que professionnelles, votre doigté diplomatique, ainsi que votre élégance intellectuelle, constituent autant de gages d'une présidence réussie. Le Maroc, soyez-en assurée, n'épargnera aucun effort pour la favoriser. Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Japon, M<sup>me</sup> Kuniko Inoguchi, pour le dynamisme, la persévérance et la créativité avec lesquels elle a dirigé la Conférence. À vos collègues et amis qui ont été appelés à d'autres fonctions, je souhaite beaucoup de succès.

(M. Hilale, Maroc)

À ceux qui viennent de nous rejoindre, notamment nos collègues les Ambassadeurs des États-Unis, de la République arabe syrienne, de la Roumanie, de la Suède, du Sri Lanka et de la Belgique, j'adresse mes vœux chaleureux de bienvenue et leur exprime la sincère volonté de ma délégation – et la mienne – de coopérer avec eux afin de faire progresser nos travaux. Je ne saurais oublier de rendre hommage au Secrétaire général de notre Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, pour le dévouement et l'énergie dont ils font preuve, en vue de garantir les meilleures conditions de travail à notre Conférence.

Enfin, j'adresse mes sincères condoléances à notre collègue l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohammed Salah Dembri, suite au tragique incendie dans le complexe gazier de Skikda, sa ville natale.

Madame la Présidente, grâce à votre sage présidence, notre Conférence a adopté son ordre du jour lors de sa précédente séance. Tout en nous félicitant de cette prompt adoption, nous ne saurions résister à la tentation de nous interroger sur la suite. Allons-nous répondre positivement à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans le message qu'il nous a adressé à l'ouverture de la session annuelle de la Conférence, en adoptant des actions politiques de nature à faire sortir la Conférence de l'impasse qui l'immobilise. Ou allons-nous, comme les années précédentes, nous installer dans un débat stérile et répétitif, ponctué tantôt d'alarmisme, tantôt de frustration devant les occasions perdues?

À l'évidence, le bilan de notre Conférence pour les sept dernières années n'incite nullement à l'optimisme, d'autant que, loin de constituer le point de départ d'une session fructueuse avec l'ouverture de négociations sur les thèmes prioritaires de la Conférence, les tractations ayant présidé à l'adoption de l'ordre du jour augurent d'une année 2004 identique aux précédentes.

Pour sa part, le Royaume du Maroc ne saurait se résigner à un tel sort. La perception de la responsabilité internationale découlant de son statut de membre de la Conférence du désarmement l'interpelle doublement: il s'agit pour lui de persévérer, avec les autres pays, dans les efforts tendant à réduire les divergences au sujet du programme de travail et, parallèlement, d'explorer les pistes tracées dans le rapport de 2003 de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

En ce début de siècle mouvementé, où la paix et la sécurité internationales sont dans l'œil du cyclone, la Conférence du désarmement est appelée à se mettre au diapason des attentes légitimes, tant de l'ensemble de la communauté internationale que de chacun de ses membres. Plus que jamais, notre Conférence, organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, est mise au défi de s'acquitter de son mandat.

La persistance de plusieurs conflits régionaux, la prolifération rampante des armes nucléaires, la militarisation de l'espace, le non-respect des engagements internationaux pris, souverainement, en vertu des instruments cardinaux de désarmement, sont autant de menaces pour notre monde que de défis pour notre Conférence. C'est pourquoi celle-ci se trouve, aujourd'hui, à un tournant décisif de son existence, un quart de siècle après sa création.

(M. Hilale, Maroc)

En tant que membre de cette instance, le Maroc ne peut s'empêcher de s'interroger sur le décalage surréaliste entre les réalités gravement préoccupantes de notre monde actuel et la léthargie dans laquelle la Conférence s'est installée depuis plusieurs années. Pourtant, son texte fondateur, le «décalogue», en dit long tant sur son mandat que sur sa vocation. La Conférence, qui avait permis des compromis historiques durant la période de la guerre froide, se trouve incapable d'adopter son programme de travail, depuis sept ans, et dilapide un temps précieux dans des tractations incompréhensibles touchant l'adoption de son ordre du jour annuel.

Émanation de la guerre froide, la Conférence du désarmement a résisté avec succès à l'épreuve de l'affrontement idéologique et militaire Est-Ouest. Bien plus, elle a survécu à la disparition de l'ère bipolaire. Cependant, son incapacité à s'adapter à un monde unipolaire et aux exigences qu'imposent la sécurité et la paix internationales, désormais menacées, constitue un motif de préoccupation pour bon nombre de ses membres. Conscient de cette situation, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a établi, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dernière session, un diagnostic alarmant de l'état du monde, marqué par la défaillance du système de sécurité collective instituée par la Charte des Nations Unies et l'incapacité des mécanismes de l'ONU à répondre de manière satisfaisante et appropriée aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Face à une telle situation, une question s'impose avant toute autre considération: Que devons-nous faire?

Pour le Royaume du Maroc, la réponse est simple. Nous devons retourner au fondamental en nous attachant aux vertus du dialogue collectif et au multilatéralisme et en réaffirmant le rôle central de la Conférence en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement. Parallèlement, nous devons rechercher l'adaptabilité de la Conférence aux défis majeurs de notre siècle afin qu'elle puisse répondre, de manière idoine, aux périls inhérents à une conjoncture internationale autant mouvante que mouvementée et chargée de dangers multiples, et faire face aux défis de ce nouveau siècle où la paix et la sécurité internationales n'ont jamais été aussi précaires.

En effet, aux risques d'affrontement militaire traditionnel se sont ajoutées des menaces nouvelles, complexes et souvent liées entre elles. La prolifération des armes de destruction massive, la perception inéquitable de ces armes, le trafic international des matières fissiles, la spirale de la course aux armements classiques dans certaines régions du monde à haut potentiel conflictuel, la problématique de la vérification, la course aux armements dans le domaine des missiles, les obstacles aux aspirations légitimes tant régionales qu'internationales à l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive, la menace grandissante du terrorisme aux armes de destruction massive, sont autant de menaces réelles et quotidiennes pour la sécurité nationale et internationale.

La communauté internationale ne peut attendre passivement le cataclysme d'un 11 septembre nucléaire, chimique ou biologique pour se décider enfin à agir. À l'évidence, elle ne saurait attendre, car la sécurité, dans la conjoncture mondiale du troisième millénaire, se mesurera à notre capacité, en tant qu'États et institutions des Nations Unies, de répondre promptement et adéquatement aux nouvelles menaces.

(M. Hilale, Maroc)

D'où l'obligation tant morale que politique de la Conférence du désarmement de s'ouvrir à son univers international et ne plus rester prisonnière d'un ordre du jour, certes encore valable et pertinent, mais qui doit aujourd'hui être adapté aux complexités d'un monde où la globalisation touche même les besoins et impératifs sécuritaires. Dans ce contexte, elle est instamment invitée à repenser la cosmogonie du «*aut Caesar, aut nihil*» – ou empereur ou rien –, autrement dit, ou le décalogue ou rien, qui paralyse ses travaux depuis sept ans, et privilégier une appréhension ouverte et non restrictive de son mandat, dont la raison d'être est la paix et la sécurité dans le monde, comme le confirme d'ailleurs la première phrase de ce même décalogue.

En effet, si la perception de la paix est universelle, celle de la sécurité est moins consensuelle, tant les paramètres de sa mesure – comme l'a d'ailleurs souligné S. E. le Ministre iranien tout à l'heure –, constamment évolutifs, varient dans le temps et dans l'espace. C'est pourquoi notre Conférence ne devrait point éluder la nécessité et l'urgence d'une réflexion collective sur les thèmes dont nos États n'avaient guère prévu ni l'émergence ni l'acuité lors de l'adoption du décalogue en 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, mais qui constituent aujourd'hui des menaces, certes nouvelles, mais réelles parce que quotidiennes et inquiétantes. L'histoire de l'humanité ne nous a-t-elle pas appris que la paix n'est pas l'absence de la guerre? Il en est de même pour la sécurité internationale, qui n'est plus perçue, aujourd'hui, qu'en termes d'absence de menaces militaires immédiates.

D'où l'impératif d'anticiper ces périls complexes et mondiaux par une démarche collective et responsable. À cet effet, nous estimons que la proposition française d'un débat sur ces thèmes offre à notre Conférence une possibilité appréciable de se placer à l'aune des préoccupations et inquiétudes internationalement exprimées. En effet, la Conférence pourrait, dans une tentative créatrice, se pencher sur ces questions dans le cadre d'un débat interactif, responsable, serein et global afin de mieux cerner leur complexité, leur globalité et leur interconnexion, même avec les sujets traditionnels de la Conférence du désarmement.

Cependant, afin d'atteindre ces objectifs, une telle démarche devrait avoir des garde-fous. Premièrement les thèmes ou menaces nouveaux ne devraient pas se substituer à ceux, en souffrance, du «décalogue», tels le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ou les garanties de sécurité. Deuxièmement, les questions à débattre ne devraient être ni exclusives, ni limitatives, mais procéder d'une logique de symétrie des préoccupations et des menaces directes ou indirectes à la sécurité tant nationale qu'internationale. Troisièmement, il faudrait identifier les nouveaux défis à l'environnement sécuritaire international et établir un ordre de priorité de ces menaces, afin de ne pas disperser nos efforts ni dilapider, dans des débats académiques, le temps imparti à nos séances formelles ou informelles. Quatrièmement, la finalité d'un tel exercice ne devrait pas être la discussion en soi mais le lancement d'une réflexion, voire d'une maïeutique, avec l'ambition de chercher des réponses unifiées, collectives et appropriées à ces nouveaux défis.

En plaidant en faveur de l'exploration d'une approche novatrice, afin de trouver un accord sur les voies et moyens de contrecarrer les nouveaux défis sécuritaires du XXI<sup>e</sup> siècle, le Royaume du Maroc reste fidèle à sa traditionnelle position de modération, d'ouverture d'esprit

(M. Hilale, Maroc)

et d'engagement constant à œuvrer et contribuer à tout ce qui est de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales.

À cet effet, le Maroc fait appel à la volonté politique des États membres, à leur flexibilité et à leur sens des responsabilités, en tant que membres de cette conférence, afin non seulement de favoriser ce dialogue global mais d'y contribuer substantiellement. Cela ne manquera pas de redonner à la Conférence du désarmement sa dimension d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Hilale de sa déclaration et des paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie, l'Ambassadrice Clemencia Forero.

M<sup>me</sup> FORERO (Colombie) (traduit de l'espagnol): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant cette auguste instance, permettez-moi de vous féliciter et de vous souhaiter le plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. La délégation colombienne sera toujours disposée à vous aider de la meilleure des manières possibles dans vos travaux jusqu'au terme de votre mandat. Permettez-moi également de rendre hommage au travail brillant et dynamique accompli par l'Ambassadrice Inoguchi au cours de la précédente session.

Je fais cette déclaration en tant que représentante d'un État non doté d'armes nucléaires qui a fait du désarmement une des priorités de sa politique étrangère. Nous avons élaboré cette politique dans le respect des principes et objectifs fondamentaux de notre région d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous faisons partie d'une zone exempte d'armes nucléaires, nous sommes guidés par les engagements inscrits dans le Traité de Tlatelolco, et nous avons travaillé en harmonie dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Comme le précise la Déclaration du Sommet des Amériques, qui s'est tenu récemment à Nuevo León, nous sommes convaincus que la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace grave à la sécurité internationale et au bien-être des peuples. Nous sommes résolus à renforcer, dans notre hémisphère, la coopération dans ce domaine.

Au cours des dernières décennies, la Colombie a participé résolument et avec enthousiasme à la négociation et à l'adoption des conventions sur les armes chimiques et biologiques. Par ailleurs, en tant que pays dont la population civile subit les effets dévastateurs des mines antipersonnel, nous participons aux travaux d'Ottawa avec une détermination sans faille, et nous nous sommes efforcés de jouer un rôle moteur dans le domaine des armes légères et de petit calibre et dans l'élaboration du programme d'action consacré à cette question.

À la Conférence du désarmement, comme dans le cadre d'autres instances internationales, nous avons toujours fait le maximum pour favoriser le rapprochement des positions et le consensus. Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Camilo Reyes, s'est efforcé pendant deux ans de contribuer à la mise au point d'une formule susceptible de faire sortir la Conférence de l'impasse par l'adoption d'un programme de travail capable de lui donner un nouvel élan après une longue période de stagnation qui n'était pas souhaitable, de quelque point de vue que ce soit.

(M<sup>me</sup> Forero, Colombie)

La délégation colombienne attache beaucoup de prix aux divers efforts qui ont été faits au cours de ces dernières années pour lancer ce programme de travail. À ce titre, je tiens à mettre tout particulièrement l'accent sur la proposition faite par M. Celso Amorim, alors Ambassadeur du Brésil et aujourd'hui Ministre des affaires étrangères de son pays. Dans le cadre de la recherche du consensus, ce travail a évolué pour prendre la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, sous le nom de proposition des cinq ambassadeurs, dont la Colombie est coauteur, à sa grande satisfaction. Cette proposition me paraît offrir une occasion unique de parvenir à un rapprochement des positions qui pourrait bien être historique du point de vue du progrès des travaux de la Conférence. Le consensus prend une tournure telle qu'on peut dire aujourd'hui, sans faire preuve d'une naïveté excessive, que nous sommes sur le point de parvenir à une solution. La proposition des cinq ambassadeurs a fait son chemin, parce qu'elle est à la fois globale et souple. Cette souplesse est précisément le facteur qui a permis d'incorporer des ajustements qui nous rapprochent de plus en plus de l'adoption de ce texte.

La Colombie tient à réaffirmer sa conviction qu'il sera possible de parvenir à un consensus et que, au cours de ses consultations, notre Présidente, grâce à ses talents de diplomate bien connus, pourra, dans un délai raisonnable et dans un avenir relativement proche, nous annoncer ce qui sera une bonne nouvelle pour la Conférence et pour la communauté internationale dans son ensemble, à savoir qu'un accord est intervenu sur un programme de travail et que ce programme de travail est en cours de réalisation.

Enfin, ma délégation tient à mettre un accent particulier sur un thème dont l'Ambassadeur de France a parlé: le terrorisme et les armes de destruction massive. Nous sommes heureux de constater que l'idée de tenir lors de nos séances plénières un débat sur cette question, qui est si important dans le contexte international actuel, semble recevoir un accueil favorable dans cette salle. En abordant le sujet, d'une actualité tragique, du terrorisme et des armes de destruction massive, nous devons en fait nous poser la question de savoir comment empêcher des groupes terroristes de se procurer des armes ou des matières nucléaires, chimiques, radiologiques ou biologiques, et comment coopérer efficacement et concrètement dans ce domaine. Un important travail a déjà été entrepris et des principes ont été concrétisés, par exemple dans le contexte du G-8. Le débat en lui-même est très intéressant. N'oublions pas que le terrorisme bénéficie de solides appuis financiers en raison de ses liens avec la criminalité organisée et les activités criminelles transnationales. La Colombie, elle-même victime du fléau du terrorisme financé par les incommensurables ressources générées par le trafic de drogues, est particulièrement consciente de cette question si épineuse qu'est le détournement de matières et d'armes de destruction massive au profit de groupes terroristes dans diverses régions du monde.

Permettez-moi de vous accueillir dans ce débat, Madame la Présidente.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Forero de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur de Slovaquie, M. Kálmán Petöcz.

(M. Petöcz, Slovaquie)

M. PETÖCZ (Slovaquie) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous dire le plaisir et la satisfaction que j'éprouve en vous voyant diriger les travaux de la Conférence. Depuis quelques années, nous travaillons ensemble au sein de diverses instances de l'ONU, où vous avez démontré l'étendue de vos compétences et de vos talents de diplomate. Je suis convaincu que vous continuerez à diriger nos travaux avec dévouement et charme, comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Permettez-moi aussi de rendre hommage à celle qui vous a précédée, l'Ambassadrice du Japon, M<sup>me</sup> Kuniko Inoguchi, pour ses efforts infatigables. Je saisis également cette occasion de souhaiter la bienvenue aux collègues qui se sont joints récemment à nous et d'adresser tous mes vœux au secrétariat.

Mardi dernier, nous avons adopté l'ordre du jour de la Conférence. Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter pour vos efforts, qui ont conduit à cette décision, et de saluer l'esprit de compromis des délégations des États membres, grâce auquel cet accord est intervenu. Le Groupe d'États d'Europe orientale, comme souvent par le passé, a fait preuve de souplesse et s'est associé au consensus. Cependant, qu'il me soit permis de préciser quelque peu la position de la Slovaquie. Puisque je n'ai pas pris la parole lors de l'échange de vues très intéressant qui a eu lieu durant notre séance plénière officielle de la semaine dernière, les délégations pourront considérer que mon intervention a valeur d'explication après le vote et de première contribution au débat sur le programme de travail. Bien entendu, je suis conscient du fait que la Slovaquie ne fait pas figure de «poids lourd» dans ce débat, mais j'ose tout de même espérer que notre présence ici revêt une quelconque signification.

Ma délégation aurait souhaité une formulation un peu plus ambitieuse de la partie pertinente de la déclaration présidentielle annexée à l'ordre du jour. La Conférence du désarmement ne peut pas, selon nous, laisser les nouvelles menaces et les nouvelles difficultés stratégiques se développer sans réagir correctement, sous peine d'être marginalisée. Néanmoins, nous nous félicitons sincèrement de l'adoption de l'ordre du jour et sommes prêts à faire un pas de plus vers l'adoption d'un programme de travail.

À cet égard, qu'il me soit permis de réaffirmer que la République slovaque a pour priorité la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base du mandat déjà approuvé. Nous croyons que ce mandat peut être précisé de façon à prendre en compte tous les aspects, y compris les nouvelles menaces, qui préoccupent et intéressent à la fois les différents États membres et les groupes régionaux. Nous croyons que telle serait la façon la plus logique de relancer les travaux de la Conférence après une interruption de sept ans. C'est à dessein que je n'emploie pas les mots «impasse», «blocage» ou «stagnation», car je ne suis pas sûr que cela ferait véritablement avancer les choses.

La Slovaquie s'est rangée aux côtés des délégations favorables à l'adoption d'un programme de travail complet sur la base de la proposition des cinq ambassadeurs, qui est considérée comme un cadre n'imposant aucun couplage strict, mais qui prend en compte les attentes légitimes de l'ensemble de la communauté internationale, car la paix et la sécurité intéressent non seulement les 65 membres de la Conférence du désarmement, mais aussi tous les autres pays. Comme l'ont dit certains de nos collègues lors de notre précédente séance plénière informelle, le règlement intérieur de la Conférence du désarmement et la pratique en vigueur

(M. Petöcz, Slovaquie)

nous ouvrent de multiples voies pour traiter tous les sujets de préoccupation suivant le calendrier qui conviendra et de la façon la plus indiquée.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de vous informer de l'adoption par mon pays d'un texte législatif important pour nos travaux de Genève. Le 23 janvier dernier, la République slovaque a achevé la procédure de ratification de l'article premier modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'instrument de ratification sera remis sous peu au Dépositaire de la Convention, le Secrétaire général de l'ONU. La Slovaquie demeure fermement attachée à la limitation de l'emploi des armes inhumaines et à leur élimination, engagement qu'elle a pris à la fin des années 90 et au début de ce siècle en participant activement aux travaux d'Ottawa, au suivi de l'application du Protocole II modifié sur les mines et au processus d'examen et de suivi de cette même convention.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à la représentante de l'Algérie.

M<sup>me</sup> BAGHLI (Algérie): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord, au nom de mon Ambassadeur, adresser nos plus vifs remerciements à l'Ambassadeur du Maroc, M. Omar Hilale, qui nous a présenté ses condoléances suite à la catastrophe survenue dans la ville algérienne de Skikda. Nous ne nous attendions pas à moins du digne représentant d'un pays frère et voisin pour lequel nous avons le plus grand respect. Nous sommes profondément touchés par ses marques de sympathie.

Qu'il me soit permis, en outre, de rendre hommage au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour la qualité de son intervention et de le remercier de ce qu'il a dit de l'initiative des cinq ambassadeurs visant à promouvoir un programme de travail général et équilibré. Ma délégation saisit cette occasion pour indiquer que cette proposition a reçu un large soutien, que les consultations se poursuivent toujours et que nous sommes disposés, à l'instar des autres délégations parties prenantes, à faire bon accueil à toute suggestion ou tout point de vue à ce sujet.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Algérie de ses observations. S'il n'y a pas d'autre orateur, j'inviterai la Conférence à prendre une décision concernant une demande de participation à nos travaux émanant de l'Islande, État qui n'est pas membre de la Conférence, sans l'examiner préalablement en séance informelle. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP.534/Add.2.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Islande à participer à ses travaux, conformément au règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

(La Présidente)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Permettez-moi, à ce stade, de dire quelques mots sur l'état d'avancement de nos travaux. Je souhaite vous informer que j'entends poursuivre mes consultations concernant les éléments d'un programme de travail en m'appuyant sur la proposition des cinq ambassadeurs et toute autre proposition susceptible d'être faite. J'encourage toutes les délégations à travailler de façon constructive dans cette direction et à continuer de faire preuve de souplesse. J'ai également l'intention de procéder à l'examen de la proposition qui a été faite par le représentant de la Norvège concernant la possibilité d'organiser des séances plénières informelles dans le courant de la semaine prochaine, sur la base des résultats des consultations en cours. Je poursuivrai également mes consultations sur la question de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement, à la suite de l'excellent travail entrepris par l'Ambassadrice Mary Whelan et l'Ambassadeur Yaakov Levy.

Avant de lever la séance, j'invite instamment les délégations qui ne l'ont pas encore fait à présenter dès que possible leurs lettres de créance, afin qu'il soit possible de publier la liste des participants.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 5 février 2004 à 10 heures.

*La séance est levée à 12 h 30.*

-----